

Réf: Dossier N° : 53263

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « FERME AGROPASTORALE GOSHEN » en abrégé «FAPG

»

**Siège social : ABIDJAN - ATTECOUBE BD de la PAIX LOT D12 ILOT
3, 19 BP 1505 ABJ 19**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 Aout 2018, et enregistrés au CEPICI le 20 Août 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « FERME AGROPASTORALE GOSHEN » en abrégé «FAPG ».

Objet: Élevage et vente de porcs, élevage de bœufs et de moutons, élevage de poulets et de pondeuses..Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ATTECOUBE BD de la PAIX LOT D12 ILOT 3, 19 BP 1505 ABJ 19

GERANT: Madame FATOUMATA OUATTARA .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-21249 du 20/08/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°19813 du 20/08/2018

Pour Avis

Le CEPICI

